

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PARCELLAIRE CONCERNANT L'ACQUISITION, AU PROFIT DE LA SAS PARTENAIRES AMENAGEMENT, DES PARCELLES NECESSAIRES A LA CREATION DE LA 3ème PHASE OPERATIONNELLE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE CERNAY-LES-REIMS - SAINT-LEONARD

LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :

Il sera procédé du mardi 21 mars 2023 à partir de 10H00 au vendredi 7 avril 2023 inclus jusqu'à 18H00, soit pendant 18 jours consécutifs, à une enquête parcellaire relative à l'acquisition, au bénéfice de la SAS Partenaires Aménagement, des parcelles de terrains cadastrées sections ZW 24, ZW 25 et ZW 26 sises au lieu-dit Les trous de Loup, commune de Cernay-lès Reims. Ces 3 parcelles sont nécessaires au projet de création de la 3ème phase opérationnelle de la ZAC de Cernay-les-Reims/Saint-Léonard.

En conséquence, un dossier d'enquête parcellaire sera déposé dans chacune des mairies de : **Cernay-les-Reims** (siège de l'enquête, 1 place de la République 51420 Cernay-les-Reims) et **Saint-Léonard** (Grande rue 51500 Saint-Léonard) **du mardi 21 mars 2023 au vendredi 7 avril 2023 inclus**, pour que les habitants et les intéressés, puissent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture respectifs des mairies de Cernay-les-Reims et Saint-Léonard.

La consultation du dossier d'enquête dématérialisé sera possible sur un poste informatique mis à disposition dans les 2 mairies précitées aux heures d'ouverture et selon les modalités fixées par ces communes.

Le dossier sera également consultable par voie électronique sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique>

Les intéressés pourront consigner sur le registre d'enquête qui sera ouvert dans les communes de Cernay-les-Reims et Saint-Léonard leurs observations ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel.

Les courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête (soit le 5 avril 2023 à 18 heures) ne seront pas pris en compte.

Les personnes intéressées auront la faculté de faire parvenir leurs observations, par lettre adressée au commissaire enquêteur domicilié aux mairies de :

- Cernay-les-Reims, 1 place de la République 51420 Cernay-les-Reims (siège de l'enquête),
- Saint-Léonard, Grande rue 51500 Saint-Léonard, pendant la durée de l'enquête.

M. Thierry MALVAUX, officier de l'Armée de Terre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il siègera :

- le mardi 21 mars 2023 de 10H00 à 12H00 (ouverture de l'enquête) à la mairie de Cernay-les-Reims,
- le samedi 25 mars 2023 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Léonard,
- le vendredi 7 avril 2023 de 16h00 à 18h00 (clôture de l'enquête) à la mairie de Cernay-les-Reims,

pour y recevoir les déclarations des personnes intéressées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public **pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête parcellaire comme suit :**

- à la préfecture de la Marne – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial pôle de l'appui territorial (DCPPAT) – 1 rue de Jessaint – CS 50431 – 51 036 Châlons-en-Champagne,
- en mairie de Cernay-les-Reims,
- en mairie de Saint-Léonard,
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 17 FEV. 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur



Nicolas KIEFFER